



CIRCULAIRE N° 2405 /MEFB/DGD/DSI/ DU 05 JUIN 2026

Objet : Démarrage du SYDAM World Plus (SW+) dans les bureaux de Vridi Pétrole et de Yamoussoukro Pétrole

Dans le cadre de la modernisation et de la digitalisation des procédures douanières, la Direction Générale des Douanes a engagé la migration progressive du système **SYDAM WORLD** vers un nouveau système automatisé de dédouanement des marchandises dénommé **SYDAM WORLD PLUS (SW+)**.

Après la réalisation des recettes fonctionnelles et la conduite de la phase pilote de marche en double, conformément à la circulaire n°2362/MFB/DGD du 27 juin 2025, il est apparu nécessaire de procéder à la **mise en production officielle** du nouveau système (SYDAMWORLD PLUS).

Ne sont concernés par cette première phase de migration, que les Commissionnaires en Douane Agréé (CDA) et les Consignataires opérants dans les bureaux des douanes de **Vridi Pétrole** et de **Yamoussoukro Pétrole**.

La date de **démarrage effectif** des opérations dans les bureaux concernés par le SYDAM WORLD PLUS interviendra le **lundi 15 juin 2026**.

Afin d'assurer une transition fluide et une prise en main optimale du nouveau système, les dispositions suivantes doivent être strictement observées :

1. Procédure d'habilitation des utilisateurs

- Tous les utilisateurs concernés doivent déposer leurs demandes d'habilitation auprès de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), conformément à la procédure en vigueur pour SYDAM WORLD ;
- Pour les **opérateurs et consignataires agréés en douane (CDA)**, un **seul compte administrateur** sera créé dans SW+ ;
- Les administrateurs désignés auront la responsabilité de créer l'ensemble des comptes utilisateurs de leur structure respective dans le nouveau système ;
- Il est exigé que toutes les habilitations soient finalisées **avant le 15 juin 2026**, date de démarrage effectif.

.../...

2. Accès à la plateforme

L'accès à la plateforme s'effectue désormais via les liens ci-après, selon le profil d'utilisation :

- **Espace Tiers** (consignataires, déclarants, opérateurs économiques, acconiers) :
<https://sydamworld-plus.douanes.ci/login-etiersdgdci>
- **Espace Back Office Douane** :
<https://admin-sydamworld-plus.douanes.ci:4433/login>

3. Gestion des manifestes et des sommiers

- Tous les nouveaux manifestes et nouveaux sommiers ainsi que leurs déclarations d'apurement devront être effectués exclusivement dans SYDAM WORLD PLUS (SW+) ;
- Les nouvelles déclarations de transit national en suite de perfectionnement actif (8052) devront aussi être levées exclusivement dans le SW+ ainsi que toutes les déclarations qui font suite à celles-ci ;
- Les anciens sommiers resteront accessibles et exploitables dans SYDAM WORLD, selon les dispositions habituelles ;
- Une attention particulière devra être accordée à la cohérence des données et au respect des procédures pour éviter toute rupture dans le traitement des opérations.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente circulaire, qui prend effet à compter de sa date de signature.

Toute difficulté d'application relative à cette mise en production devra être signalée sans délai à la Direction Générale des Douanes, avec copie à la Direction des Systèmes d'Information pour traitement diligente.

Ampliations :

- MEFB/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- OCOD
- Chambre de Cce & d'Industrie CI
- Chambre de Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre de Cce & d'Industrie Française
- Chambre de Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre de Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- OIC
- SICTA
- CI-LOGISTICS
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL



Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National

